



# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	2.0
Date de révision			

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Substance / mélange  
UFI

Ultracoat Shampoo+

mélange

MS00-G0UX-300Y-SMKF

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations prévues du mélange

Środek czyszczący do mycia pojazdów.

##### Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Nom ou raison sociale	UMS Group Sp. z o.o.
Adresse	ul. Sienna 64, Warszawa, 00-825
N° TVA	Pologne
Téléphone	PL5272941297
Email	+221855925
	biuro@ultracoat.pl

##### L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	UMS Group Sp. z o.o.
Email	biuro@ultracoat.pl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS , C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Irrit. 2, H315  
Eye Irrit. 2, H319

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

##### Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## **Ultracoat Shampoo+**

Date de création 05/05/2023  
Date de révision

Numéro de version 2.0

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Substances dangereuses

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseils de prudence</b>	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

#### Informations supplémentaires

EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
5-<15 % agents de surface anioniques, <5 % EDTA et sels, parfums	

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous qui ne sont pas dangereux.

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 9004-82-4	Dodecyloxy-poly (ethyleneoxy) ethyl sulfate, sodium salt	5-<10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 68439-57-6 CE: 931-534-0	Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts	3-<5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Limite de concentration spécifique: Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 38 % Eye Irrit. 2, H319: 5 % ≤ C < 38 %	



# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 607-428-00-2 CAS: 64-02-8 CE: 200-573-9	éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	1-<3	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	
Index: 603-096-00-8 CAS: 112-34-5 CE: 203-961-6 Numéro d'enregistrement: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1-<3	Eye Irrit. 2, H319	2, 3
Index: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310+H330 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) EUH071 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0,6 %	1

### Remarques

- 1 Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
- 2 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.
- 3 Utilisation de la substance est limitée à l'annexe XVII du règlement REACH

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux, soins professionnels si possible.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Pour la personne qui a des problèmes de santé, obtenir des soins médicaux.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## **Ultracoat Shampoo+**

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	2.0
Date de révision			

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **En cas d'inhalation**

Ne sont pas attendus.

#### **En cas de contact avec la peau**

Provoque une irritation cutanée.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **En cas d'ingestion**

Irritation, nausée.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements symptomatiques.

---

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Eau - plein fouet.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

---

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir rubrique 7., 8. et 13.

---

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Termin przydatności 24 miesiące.

Température de stockage

min 5 °C, max 35 °C

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

non indiqué

# **LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## **Ultracoat Shampoo+**

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

### **RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

#### **France**

#### **Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021**

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5)	VLEP-8h	67,5 mg/m <sup>3</sup>
	VLEP-8h	10 ppm
	VLCT (ou VLE)	101,2 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	15 ppm

#### **Union européenne**

#### **Directive 2006/15/CE de la Commission**

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5)	OEL 8 heures	67,5 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 8 heures	10 ppm
	OEL 15 minutes	101,2 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 15 minutes	15 ppm

#### **DNEL**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Cutanée	20 mg/kg	Effets chroniques systémiques		SDS
Ouvriers	Par inhalation	67,5 mg/l	Effets chroniques systémiques		SDS
Ouvriers	Par inhalation	67,5 mg/l	Effets chroniques locaux		SDS
Consommateurs	Par inhalation	50,6 mg/l	Effets aigus locaux		SDS
Consommateurs	Cutanée	10 mg/kg	Effets chroniques systémiques		SDS
Consommateurs	Par inhalation	3 mg/l	Effets chroniques systémiques		SDS
Consommateurs	Orale	1,25 mg/kg	Effets chroniques systémiques		SDS
Consommateurs	Par inhalation	34 mg/l	Effets chroniques locaux		SDS

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Par inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>	Effets aigus locaux		MSDS
Ouvriers	Par inhalation	1,5 mg/m <sup>3</sup>	Effets chroniques locaux		MSDS
Consommateurs	Par inhalation	0,6 mg/m <sup>3</sup>	Effets chroniques locaux		MSDS
Consommateurs	Par inhalation	1,2 mg/m <sup>3</sup>	Effets aigus locaux		MSDS

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Cutanée	2158,33 mg/kg	Effets chroniques systémiques		
Ouvriers	Par inhalation	152,22 mg/m³	Effets chroniques systémiques		
Consommateurs	Par inhalation	45,04 mg/m³	Effets chroniques systémiques		
Consommateurs	Orale	12,95 mg/kg	Effets chroniques systémiques		
Consommateurs	Cutanée	1295 mg/kg	Effets chroniques systémiques		

**PNEC**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Eau potable	1 mg/l		SDS
Eau de mer	0,1 mg/l		SDS
Sédiments d'eau douce	4 mg/kg		SDS
Sédiments marins	0,4 mg/kg		SDS
Terre (agricole)	0,4 mg/kg		SDS
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	200 mg/l		SDS
Orale	56 mg/kg		SDS

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	43 mg/l		MSDS
Terre (agricole)	0,72 mg/kg		MSDS
Eau potable	2,2 mg/l		MSDS
Eau de mer	0,22 mg/l		MSDS

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	4 mg/l		
Terre (agricole)	1,12 mg/kg		
Eau potable	0,024 mg/l		
Eau de mer	0,002 mg/l		
Sédiments d'eau douce	0,767 mg/kg		
Sédiments marins	0,077 mg/kg		



# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	2.0
Date de révision			

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

#### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

#### Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

#### Risques thermiques

Non indiqué.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	zloty
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	>60 °C
Température d'auto-inflammation	204 °C
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	8,5-9,1 (non dilué)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	2346 Pa à 20 °C
Densité et/ou densité relative	
densité	980-1080 g/cm³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	donnée non disponible
--------------------	-----------------------

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Produkt niereaktywny w warunkach magazynowania i składowania.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incconnu.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## **Ultracoat Shampoo+**

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

### **10.4. Conditions à éviter**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### **10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD <sub>50</sub>	2410 mg/kg		Souris			SDS
Cutanée	LD <sub>50</sub>	2764 mg/kg		Lapin			SDS

Dodecyloxy-poly (ethyleneoxy) ethyl sulfate, sodium salt

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD <sub>50</sub>	>2000 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			MSDS
Cutanée	LD <sub>50</sub>	>2000 mg/kg		Lapin			MSDS
Par inhalation (poussières/brouillard)	LC <sub>50</sub>	>5 mg/l	4 heures	Rat (Rattus norvegicus)			

éthylènediaminetétracétate de tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD <sub>50</sub>	1700 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			
Cutanée	LD <sub>50</sub>	>2000 mg/kg		Lapin			
Par inhalation (poussières/brouillard)	LC <sub>50</sub>	>5 mg/l	4 heures	Rat (Rattus norvegicus)			

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD <sub>50</sub>	64 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			
Cutanée	LD <sub>50</sub>	87,12 mg/kg		Lapin			
Par inhalation (poussières/brouillard)	LC <sub>50</sub>	0,33 mg/l	4 heures	Rat (Rattus norvegicus)			

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD <sub>50</sub>	2290 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			
Cutanée	LD <sub>50</sub>	6300 mg/kg		Lapin			

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## **Ultracoat Shampoo+**

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Par inhalation (vapeurs)	LC <sub>50</sub>	>20 mg/l	4 heures	Rat (Rattus norvegicus)			

Ultracoat Shampoo+

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	ETA	56170 mg/kg				Calcul de la valeur	
Cutanée	ETA	8712000 mg/kg				Calcul de la valeur	
Par inhalation (vapeurs)	ETA	50000 mg/l				Calcul de la valeur	

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

non indiqué

## **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë**

Nie istnieją dane poparte doświadczeniami dotyczące właściwości ekotoksykologicznych samej mieszaniny.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC <sub>50</sub>		1300 mg/l		Poissons (Lepomis macrochirus)		SDS
EC <sub>50</sub>		>100 mg/l		Invertébrés aquatiques (Daphnia magna)		SDS
EC <sub>50</sub>	OECD 201	>100 mg/l		Algues (Scenedesmus subspicatus)		SDS
EC <sub>10</sub>	OECD 209	>1995 mg/l				SDS

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

Dodecyloxy-poly (ethyleneoxy) ethyl sulfate, sodium salt

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
EC <sub>50</sub>		3,12 mg/l	48 heures	Daphnée (Ceriodaphnia dubia)		MSDS

éthylènediaminetétracétate de tétrasodium

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC <sub>50</sub>		121 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		
EC <sub>50</sub>		140 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC <sub>50</sub>		0,28 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		
EC <sub>50</sub>		0,16 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		
EC <sub>50</sub>		0,018 mg/l	72 heures	Algues (Selenastrum capricornutum)		

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC <sub>50</sub>		4,2 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		
EC <sub>50</sub>		4,53 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		
EC <sub>50</sub>		5,2 mg/l	72 heures	Algues (Selenastrum capricornutum)		

### Toxicité chronique

éthylènediaminetétracétate de tétrasodium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NOEC	25,7 mg/l	96 jours	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC	25 mg/l	96 jours	Crustacés	

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NOEC	6,3 mg/l	48 jours	Crustacés	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Biodégradabilité

Dodecyloxy-poly (ethyleneoxy) ethyl sulfate, sodium salt

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
	58,6 mg/l	14 jours		

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création 05/05/2023

Date de révision

Numéro de version 2.0

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
	96 %	28 jours		

Non indiqué.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dodecyloxy-poly (ethyleneoxy) ethyl sulfate, sodium salt

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]	Source
Log Pow	1,62					MSDS
FBC	10					MSDS

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]	Source
FBC	2					
Log Pow	-13					

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]	Source
FBC	71					
Log Pow	-1,3					

Non indiqué.

### 12.4. Mobilité dans le sol

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Paramètre	Valeur	Milieu	Température
Koc	1046 mg/kg		

Sulfonic acids, C14-16-hydroxy alkene and C14-16-alkene, sodium salts

Paramètre	Valeur	Milieu	Température
Koc	1,6		

Non indiqué.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.



# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	2.0
Date de révision			

### RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**  
non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**  
non pertinent
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
non pertinent
- 14.4. Groupe d'emballage**  
non pertinent
- 14.5. Dangers pour l'environnement**  
non pertinent
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
La référence dans les sections 4 à 8.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
non pertinent

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**Restrictions en application de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), tel que modifié**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Restriction	Conditions de restriction
55	1. Ne peut être mis sur le marché pour la première fois après le 27 juin 2010, pour la vente au public, en tant que constituant de peinture par pulvérisation ou de produit de nettoyage sous forme de spray dans des générateurs aérosols à des concentrations égales ou supérieures à 3 % en poids.  2. Les peintures sous forme de sprays et les produits de nettoyage sous forme de sprays dans des générateurs aérosols contenant du DEGBE et ne respectant pas les conditions énoncées au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché pour la vente au public après le 27 décembre 2010.  3. Sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant leur mise sur le marché, les peintures autres que les peintures par pulvérisation contenant du DEGBE à des concentrations égales ou supérieures à 3 % en poids, mises sur le marché pour la vente au public, portent, après le 27 décembre 2010, inscrite de manière visible, lisible et indélébile, la mention suivante: «Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation.»

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

**Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité**

H301

Toxique en cas d'ingestion.



# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	2.0
Date de révision			

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H310+H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation.

### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

### Liste des mentions additionnelles sur les dangers utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE <sub>10</sub>	Concentration d'une substance à laquelle 10% d'une population est affectée
CE <sub>50</sub>	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CL <sub>50</sub>	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL <sub>50</sub>	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log K <sub>ow</sub>	Coefficient de partage octanol/eau
NOEC	Concentration sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel



# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## Ultracoat Shampoo+

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	2.0
Date de révision			

PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

### Instructions pour la formation

Informer les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu' elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 2.0 remplace la version de la FDS du 19/02/2020. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 2, 12, 13, 15 et 16.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.